

ad acte 3¹¹/121/2
M



Florence, le 3. IV. 1925.

affaire: Fromages.
J'ai vu votre lettre.
J'ai vu au copie de vous
de M. Orselli. F. 4. 25.
Personnelle

Monsieur le Conseiller fédéral Motta
Chef du Dept. Politique fédéral
Berne

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le temps m'a manqué jusqu'ici pour vous résumer
une conversation que j'ai eue avec M. Fromageot, la veille
de mon départ de Genève pour Florence.

Faisant allusion à des démarches qui auraient été faites
- sans doute à titre privé - auprès de certains ministres
français par une ou plusieurs personnalités genevoises,
au sujet du règlement à venir de questions concernant
Genève (par ex. relations ferroviaires ou autres entre
Genève et la France), M. F. m'a déclaré en substance:

" Nous avons signé un compromis pour les zones;
nous voulons nous y conformer loyalement et nous on
verrait d'un mauvais oeil, au Ministère des affaires
étrangères, que du côté suisse on pût avoir l'air de
vouloir esquiver ce compromis en cherchant, dès à
présent, à négocier avec tel ou tel de nos ministères,
les questions qui, peut-être, pourront entrer en
ligne de compte lors du règlement de l'affaire des zones.
Préparons - nous, en Suisse et en France, en vue de la
négociation prévue par le compromis du 30 octobre 1924.
Mais pas de tentatives de négociations partielles, pré-
turées, et engagés autrement qu'entre le Dept. Politig



et le Ministère français des Aff. Etrangères. Allons d'abord à La Haye, puis nous négocierons conformément au compromis.

Je n'ai pas manqué de confirmer à mon interlocuteur que vous partagez complètement ces vues et que le Conseil fédéral ne saurait, lui aussi, que se conformer strictement au compromis.

Il n'est pas impossible que les démarches genevoises dont m'a parlé Mr F. (le reste en termes très généraux), ou certaines d'entre elles, aient été faites par

M. le Conseiller d'Etat Bron qui cherche actuellement à préparer une amélioration ^{de la} situation ferroviaire de Genève, en tirant parti des relations personnelles qu'il a à Paris. Les efforts sont louables en eux-mêmes, mais il ne faut pas qu'ils risquent de créer une équivoque sur les intentions du Conseil fédéral au sujet de l'exécution du compromis des zones. J'ai déjà eu, il y a six semaines environ, l'occasion de recommander la prudence à M. Bron. Estimez-vous que je devrais revenir à la charge, ou bien préférez-vous lui parler vous-même un jour ou l'autre?

Je serai de retour à Genève dans 2-3 jours.

Que devient le traité d'arbitrage franco-suisse?

Il serait très fâcheux qu'un accident parlementaire survienne à Paris, avant qu'il soit signé. Etes-vous renseigné par Mm. de Pury et Dumant sur les causes de ce retard extraordinaire dans la signature?

Je reste Monsieur le Conseiller fédéral votre
très respectueusement dévoué P. Lögöz.